

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
SNTPCT – SPIAC-CGT – SFR-CGT

POUR L'EXTENSION DE LA CONVENTION COLLECTIVE
DE LA PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE

Le SPIAC-CGT et le SNTPCT appellent les ouvriers et techniciens de la Production cinématographique et de films publicitaires à deux journées de grève le 28 et le 29 novembre 2012 et à un rassemblement devant le CNC le 28 novembre au matin.
Le SFR-CGT appelle les réalisateurs à manifester leur solidarité avec ce mouvement.

Après sept années de réunions de négociation en Commission Mixte, présidée par le Ministère du Travail, le 19 janvier 2012, l'Association des Producteurs Indépendants (API) a proposé à la signature des syndicats de salariés et aux autres syndicats de producteurs un texte d'accord qui maintient les niveaux des salaires minima et de majorations de salaires de référence qui figuraient dans l'ancienne Convention non étendue et qui institue pour la première fois un salaire minimum du réalisateur.

Ce texte a été signé par les syndicats SNTPCT, SPIAC-CGT, SFR-CGT, FO, CFTC, CFE-CGC (seule la CFDT ne l'a pas ratifié).

Les syndicats de producteurs APC, UPF, SPI, AFPP et APFP n'ont pas signé et mènent une campagne de désinformation auprès du Ministère de la Culture et du Ministère du travail; ils tentent de persuader le Ministre du Travail de refuser de prendre un arrêt d'extension du texte signé et ainsi imposer aux Organisations syndicales signataires une renégociation sur les bases de leurs propositions salariales à la baisse.

Les Syndicats de producteurs non-signataires doivent mettre un terme à leur posture d'affrontement social que de nombreux producteurs ne partagent pas. Ils doivent se réinstaurer comme des partenaires sociaux responsables et respectueux des conditions de vie des ouvriers, des techniciens et des réalisateurs qui investissent leurs savoirs techniques et artistiques au service de la réalisation des films qu'ils produisent.

Les Organisations syndicales de salariés représentatives des ouvriers, techniciens et réalisateurs n'accepteront pas de renégocier à la baisse les conditions de rémunération négociées et fixées dans l'Accord du 19 janvier 2012.

Pour l'ensemble des ouvriers, techniciens et réalisateurs le seul moyen de garantir des niveaux de salaire leur permettant de vivre de l'exercice de leur métier c'est d'obtenir l'extension du texte de la Convention du 19 janvier 2012 qui la rendra applicable à tous les Producteurs sans exception.

Nous sommes déterminés à poursuivre les actions nécessaires pour conserver nos conditions de rémunération et de vie sociale et professionnelle, face aux multiples dangers qui menacent l'équilibre de notre cinématographie !

Rassemblement devant le CNC
12, rue de Lübeck, 75016 PARIS, Métro IENA
le mercredi 28 novembre à 10 heures.

Paris, le 19 novembre 2012

SNTPCT – Syndicat National des Techniciens de la Production Cinématographique et de
Télévision – 01 42 55 82 66 – sntpct@wanadoo.fr

SPIAC-CGT – Syndicat des Professionnels de l'Audiovisuel et du Cinéma
01 42 00 48 49 – orga@spiac-cgt.org

SFR-CGT – Syndicat Français des Réalisateurs
01 49 83 24 56 – sfr.cgt@free.fr